

porter à l'attention du comité deux ou trois des mesures que nous avons prises et qui, croyons-nous, ont été utiles à cet égard.

Nous avons organisé à Mégantic, Québec, une école bilingue des jeunes chefs. Le nombre d'élèves que peut recevoir cette école est fixé à 210. Le contingent réservé aux Canadiens français, à cette école, est supérieur au nombre d'élèves de langue française qui s'y sont inscrits. Je ne critique pas le fait que le contingent n'ait pas été atteint; je tiens simplement à montrer que nous avons établi un contingent aussi élevé que possible afin de fournir le plus d'avantages possibles en matière d'instruction. On a établi cette école afin d'enseigner aux candidats de langue anglaise et de langue française les principes sur lesquels repose la formation d'un chef et de leur permettre de surmonter les obstacles que la connaissance d'une seule langue pourrait susciter sur leur chemin.

Pour ce qui est des centres d'instruction, nous nous sommes assurés qu'il y a des instructeurs de langue française aux centres d'instruction de l'Est de l'Ontario et dans la province de Québec. Je crois que la proportion de ces instructeurs est tout à fait en rapport avec le nombre d'hommes qui se trouvent dans ces centres. Dans les centres de formation d'officiers, la proportion des instructeurs qui parlent français est encore plus grande.

Mon honorable ami a parlé de la mobilisation et a prétendu qu'il n'y avait pas de représentation convenable. Je me permets de lui dire que le programme d'instruction militaire de cette année comporte la formation des unités suivantes de militaires de langue française:

- Un régiment d'artillerie lourde de campagne;
- Un bataillon de génie;
- Cinq batteries de campagne;
- Une batterie de projecteurs;
- Cinq bataillons d'infanterie;
- Une unité de l'intendance royale canadienne;
- Une ambulance de campagne;
- Un hôpital général;
- Une compagnie de la police militaire;
- Une compagnie du corps canadien de forestiers.

Il s'y ajoute un bataillon bilingue d'infanterie, les Fusiliers de Sherbrooke, qui fera partie de la quatrième division blindée. Un bataillon de langue française fera partie de la brigade de chars d'assaut de la deuxième armée. J'ai ici une liste des unités de langue française au Canada et outre-mer et elle est admirablement représentative.

Quant aux officiers canadiens-français, nous avons pris des dispositions spéciales pour que les jeunes Canadiens français puissent surmonter tout désavantage auquel ils peuvent se trouver à leur entrée à l'école de Brockville. Le nombre des officiers canadiens-fran-

çais des unités de réserve qui se présentaient était insuffisant. Il est reconnu que nos amis canadiens-français ne témoignaient pas autant d'intérêt pour les unités de la milice qu'il s'en manifestait dans d'autres districts. Cet état de choses existe depuis nombre d'années. Il ne s'agit ici ni de critique ni de blâme, puisque la chose est laissée à l'initiative de chacun. Cela a eu pour effet de créer une certaine pénurie d'officiers canadiens-français. On a voulu s'occuper spécialement des officiers canadiens-français en établissant des comités civils,—un rapport déposé sur le Bureau expose cela au long,—qui font un choix, en divers centres, de ceux qu'ils estiment posséder les qualités requises pour devenir de bons officiers. Ils demandent à ces jeunes gens s'ils tiennent à venir s'entraîner. Une école de formation spéciale a été établie à Saint-Jérôme, dans la province de Québec, et ces jeunes gens y reçoivent une instruction élémentaire de trente jours. S'ils remplissent les conditions requises et si leur avancement paraît motivé, ils reçoivent encore un mois d'instruction à titre de cadets avant de passer à l'école de Brockville. On espère tirer de cette dernière une centaine d'hommes par mois. J'avais le plaisir de me trouver à Saint-Jérôme, il y a eu une semaine samedi dernier et j'ai constaté avec beaucoup de satisfaction qu'ils s'y plaisaient et que la méthode adoptée paraissait donner des résultats. Le but est de parer à une diminution du recrutement chez les Canadiens français à cause du manque d'officiers. L'école s'efforce de convaincre les officiers de langue française qu'ils ne se trouveront à aucun désavantage lorsqu'ils iront à Brockville ou à toute autre école où l'ambiance est plutôt anglaise.

Mais nous ne nous en tenons pas là. Nous avons à Brockville un personnel complet d'instructeurs canadiens-français. On y trouve aussi un personnel anglais, de sorte que ces jeunes gens peuvent recevoir l'instruction dans leur langue maternelle et discuter leurs problèmes avec des instructeurs parlant leur langue. Le directeur de la formation professionnelle signale l'existence d'un personnel suffisant d'instructeurs bilingues à l'école de métiers de l'armée à Hamilton. Quant à la représentation canadienne-française aux cours du Collège militaire royal, sauf pour ceux qui suivent le cours d'officier de deuxième classe, la majorité desquels ont été recrutés outre-mer, la coutume veut que les Canadiens français aient droit au tiers des places.

Le centre de formation d'officiers de Brockville s'est donné pour objectif un contingent mensuel de 125 officiers de langue française. Au sujet de l'état major et du commandement, les comités de sélection du ministère